

M. MAURICE PERRION
PRESIDENT DES MAIRES
DE LOIRE-ATLANTIQUE
1 RUE ROLAND GARROS
44700 ORVAULT

Affaire suivie par :
Cyril FILLET
Tél : 06 89 87 79 48

Nantes, le 21 mars 2019

Monsieur le Président,

Veillez trouver en pièces jointes les documents suivants :

- ↓ Le compte rendu de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale de la Loire-Atlantique du 28 février 2019
- ↓ Le suivi des opérations éligibles au titre du Fonds de Péréquation 2017 – 2019
- ↓ Le rapport de maillage pour la Loire Atlantique
- ↓ Le relevé de décision n°01/2019

Par ailleurs, pour votre information la date de la prochaine CDPPT a été arrêtée au **Judi 6 juin 2019**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Cyril FILLET

Déléguée aux Relations Territoriales

CDPPT de La Loire-Atlantique
DELEGATION REGIONALE DU GROUPE LA POSTE - PAYS DE LA LOIRE
4 rue du Président Herriot
BP 89045 – 44090 NANTES Cedex 1
Tél : 02 40 48 30 03
www.laposte.fr

**AVIS
SUR LE BILAN ANNUEL
RELATIF A LA PRESENCE POSTALE**

La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale de la Loire Atlantique,

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom, notamment ses articles 6 et 38 ;

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu le décret n° 2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale, et notamment son article 2 ;

Vu le rapport annuel relatif à l'accessibilité au réseau postal prévu à l'article 1^{er} du décret du 11 octobre 2006 dont les éléments lui ont été présentés le 28 février 2019 ;

Emet l'avis suivant :

1 – La commission constate que le rapport qui lui a été présenté conformément aux dispositions du décret du 11 octobre 2006, permet de vérifier que l'accessibilité au réseau de La Poste dans le département de la Loire Atlantique est assurée de telle manière que pas plus de 0,2 % de la population se trouve éloignée de plus de cinq kilomètres et de plus de vingt minutes de trajet automobile, dans les conditions de circulation du département, des plus proches points de contact de La Poste.

2 – La commission prend acte de l'engagement de La Poste de ne pas dégrader l'accessibilité au réseau postal au cours de l'année à venir.

3 – La commission relève l'engagement de La Poste de conduire une concertation préalable à toute évolution du mode de gestion d'un point de contact avec les élus concernés et d'informer régulièrement la commission de l'avancement et des résultats de ce dialogue.

Décision :

Après étude, la commission émet un avis favorable au rapport d'accessibilité 2018 présenté par La Poste.

Délibéré en séance le 28/02/2019, à FAY DE BRETAGNE.

Représentants des élus :

- ◆ Monsieur Jean-Michel BUF, Conseiller Régional
- ◆ Madame Karine FOUQUET, Présidente de la CDPPT, Conseillère Départementale du canton de Machecoul
- ◆ Monsieur Bernard DOUAUD, Conseiller Départemental du canton de Châteaubriant
- ◆ Monsieur Dominique TALLEDEC, adjoint au maire de SAINT HERBLAIN, représentant des zones urbaines sensibles
- ◆ Monsieur Philippe MOREL, Maire du Cellier, représentant des communes de plus de 2000 habitants
- ◆ Madame Christine BLANCHET, Maire déléguée de La Chapelle Saint-Sauveur (Loireauxence), suppléante pour les communes de moins de 2000 habitants

Représentante de l'Etat

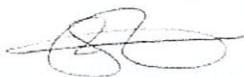
- ◆ Monsieur Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis

Représentant de La Poste

- ◆ Monsieur Fabien JOURON, Délégué Régional du Groupe
- ◆ Madame Christine BOURSIN, Déléguée aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Monsieur Cyril FILLET, Délégué aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Madame Florence BELLANGER, Direction des projets Réseau et Banque du 44-85
- ◆ Monsieur Pascal HILD, Direction des nouveaux services Courrier Colis (BSCC)

La Présidente,

Mme Karine FOUQUET



Le Secrétaire de séance,

M Cyril FILLET



DEPARTEMENT	044	LOIRE-ATLANTIQUE	
-------------	-----	------------------	--

	2017	2018	2019	Total
DOTATION	1 425 030€	1 875 027€	1 612 316€	4 912 373€
dont report contrat précédent		276 371 €		

Programmes	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses obligatoires	975 522€	975 522€	1 076 431€	1 076 431€	1 134 193€	1 134 193€	3 186 146€	3 186 146€
1-Indemnités des APC/API	611 304€	611 304€	654 828€	654 828€	708 540€	708 540€	1 974 672€	1 974 672€
2-Rémunération des Relais Poste	72 324€	72 324€	86 460€	86 460€	84 480€	84 480€	243 264€	243 264€
4-Fonctionnement des bureaux FG	7 717€	7 717€	18 793€	18 793€	36 660€	36 660€	63 170€	63 170€
4-Fonctionnement des bureaux MSAP	11 575€	11 575€	11 276€	11 276€	10 998€	10 998€	33 849€	33 849€
4-Fonctionnement des bureaux ouverts moins de 18h	81 027€	81 027€	108 998€	108 998€	95 317€	95 317€	285 342€	285 342€
4-Fonctionnement des bureaux NQPV	11 575€	11 575€	11 276€	11 276€	10 998€	10 998€	33 849€	33 849€
4-Fonctionnement des bureaux DOM								
5-Fonctionnement MSAP (part communale)								
440680 - GUENROUET BP	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	48 000€	48 000€
441750 - SAINT LYPHARD BP	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	48 000€	48 000€
440210 - BOURGNEUF EN RETZ BP	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	16 000€	48 000€	48 000€
5-Fonctionnement MSAP (part état)	24 000€	24 000€	24 000€	24 000€	24 000€	24 000€	72 000€	72 000€
6-Accès au numérique - fonctionnement GAB								
6-Gestion opérationnelle ESCI								
449350 - NANTES CONTRIE BP	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	36 000€	36 000€
449210 - NANTES JULES VERNE	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	36 000€	36 000€
16-Maintenance matérielle et réseau partenariats	84 000€	84 000€	88 800€	88 800€	91 200€	91 200€	264 000€	264 000€

0€

Dépenses numériques	7 200€	7 200€	21 550€	12 550€	28 200€	0€	56 950€	19 750€
16-Renouvellement matériel informatique partenariats								
440530 - DREFFEAC LPAC			1 500€				1 500€	
449360 - LA SICAUDAIS LPAC			1 500€				1 500€	
441240 - LE PIN LPAC			810€	810€			810€	810€
441470 - LA ROUXIERE LPAC			940€	940€			940€	940€
16-Informatisation et formation des RP								
441960 - SEVERAC LPR	1 800€	1 800€					1 800€	1 800€
440950 - LA MEILLERAYE DE BRETAGNE LPR	1 800€	1 800€					1 800€	1 800€
440750 - ISSE LPR			1 800€	1 800€			1 800€	1 800€
441570 - ST ETIENNE DE MER MORTE LPR			1 800€	1 800€			1 800€	1 800€
443170 - MARSAC SUR DON LPR			1 800€	1 800€			1 800€	1 800€
441000 - MONNIERES LPR			1 800€	1 800€			1 800€	1 800€
16-Nouveaux SI partenariats								
16-Expérimentation d'autres équipements								
17-Nouveaux équipements tablettes numériques								
440410 - LA CHEVROLIERE LPAC - Septembre 2017	1 800€	1 800€					1 800€	1 800€
440380 - CHAUVÉ LPAC - Juin 2017	1 800€	1 800€					1 800€	1 800€
440960 - MESANGER LPAC - octobre 2018			1 800€	1 800€			1 800€	1 800€
440310 - LA CHAPELLE GLAIN LPAC - Courant 2018			1 800€	1 800€			1 800€	1 800€
440860 - LUSANGER AP (2018)					1 800€		1 800€	
440920 - MASSERAC AP (2018)					1 800€		1 800€	
440930 - MAUMUSSON AP (2018)					1 800€		1 800€	
441070 - MOUZEIL AP (2018)					1 800€		1 800€	
442240 - LA GRIGNONNAIS AP (2018)					1 800€		1 800€	
440170 - BONNOEUVRE AP (2018)					1 800€		1 800€	
440440 - CONQUEREUIL AP (2018)					1 800€		1 800€	
441470 - LA ROUXIERE AP (2018)					1 800€		1 800€	
449360 - LA SICAUDAIS AP (2018)					1 800€		1 800€	
442980 - VRITZ AP (2018)					1 800€		1 800€	
441110 - NOTRE DAME DES LANDES - Courant 2019					1 800€		1 800€	
441230 - PIERRIC LPAC					1 800€		1 800€	
447410 - FREIGNE LPAC					1 800€		1 800€	
449210 - NANTES JULES VERNE BP					800€		800€	
449600 - NANTES BELLEVUE BP					800€		800€	
449760 - NANTES MALAKOFF BP					800€		800€	
441090 - NANTES BRETAGNE BP					800€		800€	
441840 - SAINT NAZAIRE REPUBLIQUE BP					800€		800€	
449340 - NANTES CHAUVINIERE BP					800€		800€	
17-Maintenance numérique								
440640 - GORGES BP/FG îlot numérique			6 000€				6 000€	
13-Travaux ESCI								
13-Installation automate ESCI								
Installation GAB ancien contrat								

Autres dépenses	158 181€	158 181€	168 101€	130 101€	1 316 173€	0€	1 639 955€	288 282€
17-Création MSAP (partiellement numérique)								
7-Adaptation du réseau postal aux besoins des territoires								
441960 - SEVERAC LPR - Mars 2017	3 170€	3 170€					3 170€	3 170€
441960 - SEVERAC LPR - Equipements mobilier/signalétique	3 631€	3 631€					3 631€	3 631€
440950 - LA MEILLERAYE DE BRETAGNE LPR - Avril 2017	2 853€	2 853€					2 853€	2 853€
440950 - LA MEILLERAYE DE BRETAGNE LPR - Equipements mobilier/signalétique	4 295€	4 295€					4 295€	4 295€
440380 - CHAUVÉ LPAC - Juin 2017	10 050€	10 050€					10 050€	10 050€
440380 - CHAUVÉ LPAC - Equipements mobilier/signalétique	3 096€	3 096€					3 096€	3 096€
440380 - CHAUVÉ LPAC - Travaux immobiliers (sur devis)	9 500€	9 500€					9 500€	9 500€
440140 - LE BIGNON LPAC - Juillet 2017	9 045€	9 045€					9 045€	9 045€
440140 - LE BIGNON LPAC - Equipements mobilier/signalétique	3 536€	3 536€					3 536€	3 536€
440140 - LE BIGNON LPAC - Travaux immobiliers (sur devis)	23 571€	23 571€					23 571€	23 571€
440410 - LA CHEVROLIERE LPAC - Septembre 2017	7 035€	7 035€					7 035€	7 035€
440410 - LA CHEVROLIERE LPAC - Equipements mobilier/signalétique	4 939€	4 939€					4 939€	4 939€
440310 - LA CHAPELLE GLAIN LPAC - Novembre 2018			5 720€	5 720€			5 720€	5 720€
440310 - LA CHAPELLE GLAIN LPAC - Equipements mobilier/signalétique			4 449€	4 449€			4 449€	4 449€
440310 - LA CHAPELLE GLAIN LPAC - Travaux immobiliers (sur devis)			25 000€				25 000€	
440960 - MESANGER LPAC - Octobre 2018			6 090€	6 090€			6 090€	6 090€
440960 - MESANGER LPAC - Equipements mobilier/signalétique			1 229€	1 229€			1 229€	1 229€
440960 - MESANGER LPAC - Octobre 2018 - Travaux immobiliers (sur devis)			21 664€	21 664€			21 664€	21 664€
440960 - MESANGER LPAC - Complément factures					2 687€		2 687€	
447410 - FREIGNE - rémunération à compter 1er juillet 2018			6 864€	6 864€			6 864€	6 864€

441110 - NOTRE DAME DES LANDES - Courant 2019 à confirmer					9 135€		9 135€	
441110 - NOTRE DAME DES LANDES - Equipements mobilier/signalétique					4 800€		4 800€	
441110 - NOTRE DAME DES LANDES - Travaux immobiliers (sur devis)					25 000€		25 000€	
441790 - SAINT MARS DU DESERT - Courant 2019 à confirmer					9 135€		9 135€	
441790 - SAINT MARS DU DESERT - Equipements mobilier/signalétique					4 800€		4 800€	
441790 - SAINT MARS DU DESERT - Travaux immobiliers (sur devis)					25 000€		25 000€	
440290 - LA CHAPELLE BASSE MER - Reporté en 2020					0€		0€	
440290 - LA CHAPELLE BASSE MER - Equipements mobilier/signalétique					0€		0€	
440290 - LA CHAPELLE BASSE MER - Travaux immobiliers (sur devis)					0€		0€	
440730 - HERIC - Septembre 2019					7 266€		7 266€	
440730 - HERIC - Equipements mobilier/signalétique					4 800€		4 800€	
440730 - HERIC - Travaux immobiliers (sur devis)					25 000€		25 000€	
441930 - ST VINCENT DES LANDES - Septembre 2019					7 266€		7 266€	
441930 - ST VINCENT DES LANDES - Equipements mobilier/signalétique					4 800€		4 800€	
441930 - ST VINCENT DES LANDES - Travaux immobiliers (sur devis)					25 000€		25 000€	
441760 - ST MALO DE GUERSAC - Octobre 2019					6 228€		6 228€	
441760 - ST MALO DE GUERSAC - Equipements mobilier/signalétique					4 800€		4 800€	
441760 - ST MALO DE GUERSAC - Travaux immobiliers (sur devis)					25 000€		25 000€	
9-Accompagnement clientèle vulnérable								
449210 - NANTES JULES VERNE BP	13 500€	13 500€					13 500€	13 500€
449600 - NANTES BELLEVUE BP	13 500€	13 500€					13 500€	13 500€
449760 - NANTES MALAKOFF BP	5 700€	5 700€					5 700€	5 700€
441090 - NANTES BRETAGNE BP	5 225€	5 225€					5 225€	5 225€
449210 - NANTES JULES VERNE BP			13 500€	13 500€	13 500€		27 000€	13 500€
449600 - NANTES BELLEVUE BP			13 500€	13 500€	13 500€		27 000€	13 500€
449760 - NANTES MALAKOFF BP			5 700€	5 700€	5 700€		11 400€	5 700€
449760 - NANTES MALAKOFF BP			1 300€	1 300€			1 300€	1 300€
441090 - NANTES BRETAGNE BP			8 550€	8 550€	17 910€		26 460€	8 550€
441840 - SAINT NAZAIRE REPUBLIQUE BP			3 308€	3 308€	18 495€		21 803€	3 308€
449350 - NANTES CONTRIE BP			0€	0€				
449340 - NANTES CHAUVINIERE BP					4 860€		4 860€	
10&11-Animation réseau AP, FG et MSAP								
440680 - GUENROUET MSAP remise commentée			7 488€	7 488€			7 488€	7 488€
441750 - SAINT LYPHARD BP supports communication			212€	212€			212€	212€
440210 - VILLENEUVE EN RETZ (BOURGNEUF EN RETZ BP) supports Comm.			212€	212€			212€	212€
440680 - GUENROUET MSAP supports de communication			2 000€		2 000€		4 000€	
441750 - SAINT LYPHARD MSAP supports communication			2 000€		2 000€		4 000€	
440210 - VILLENEUVE EN RETZ MSAP (BOURGNEUF EN RETZ) supports Comm.			2 000€		2 000€		4 000€	
444530 - Formation et animation des partenaires			5 500€		5 500€		11 000€	
12-Modernisation et adaptation des BP								
440840 - LE LOROUX BOTTEREAU BP					225 300€		225 300€	
449600 - NANTES BELLEVUE BP					250 000€		250 000€	
443260 - SAINT NAZAIRE BOULETTERIE BP					250 000€		250 000€	
449300 - SAINT NAZAIRE PENHOET BP					250 000€		250 000€	
14-Concours à la rénovation d'AP								
442980 - VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ) LPAC			10 010€	10 010€			10 010€	10 010€
441600 - ST GEREON LPAC	20 000€	20 000€					20 000€	20 000€
440170 - BONNOEUVRE LPAC	0€						0€	
440400 - CHEMERE LPAC					20 000€		20 000€	
441370 - PRINQUIAU LPAC (accessibilité PMR)					7 442€		7 442€	
441470 - LA ROUXIERE LPAC					20 000€		20 000€	
15-Renouvellement mobilier partenariats								
442980 - VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ) LPAC			2 700€	2 700€			2 700€	2 700€
441600 - St GEREON LPAC	2 777€	2 777€					2 777€	2 777€
441180 - PANNECE LPR	2 645€	2 645€					2 645€	2 645€
440650 - GRAND AUVERNE LPR	2 399€	2 399€					2 399€	2 399€
440460 - CORSEPT LPAC	3 384€	3 384€					3 384€	3 384€
440440 - CONQUEREUIL LPAC			4 563€	4 563€			4 563€	4 563€
440170 - BONNOEUVRE LPAC			3 637€	3 637€			3 637€	3 637€
449500 - LA BAULE ESCOUBLAC LPAC			306€	306€			306€	306€
449550 - LA BAULE GUEZY LPAC			306€	306€			306€	306€
441420 - REMOUILLE LPR			39€	39€			39€	39€
441740 - STE LUMINE DE COUTAIS LPAC			3 205€	3 205€			3 205€	3 205€
440400 - CHEMERE LPAC					2 400€		2 400€	
441370 - PRINQUIAU LPAC					2 400€		2 400€	
441470 - LA ROUXIERE LPAC					2 400€		2 400€	
441640 - ST HILAIRE DE CHALEONS LPAC			3 706€	3 706€			3 706€	3 706€
15-Renouvellement signalétique partenariats								
441600 - St GEREON LPAC	1 558€	1 558€					1 558€	1 558€
441180 - PANNECE LPR	32€	32€					32€	32€
440650 - GRAND AUVERNE LPR	773€	773€					773€	773€
440170 - BONNOEUVRE LPAC	0€						0€	
440440 - CONQUEREUIL LPAC			0€				0€	
440680 - GUENROUET MSAP signalétique			500€				500€	
441750 - SAINT LYPHARD MSAP			500€				500€	
440210 - VILLENEUVE EN RETZ (BOURGNEUF EN RETZ BP) MSAP			500€				500€	
442980 - VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ) LPAC			324€	324€			324€	324€
440400 - CHEMERE LPAC					2 400€		2 400€	
441370 - PRINQUIAU LPAC					2 400€		2 400€	
441470 - LA ROUXIERE LPAC					2 400€		2 400€	
441640 - ST HILAIRE DE CHALEONS LPAC			694€	694€			694€	694€
18-Amélioration de l'offre dans les partenariats								
20-Création AP								
20-Création RP								
21-Communication rôle CDPPT								
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE DR (2017)	260€	260€					260€	260€
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE DR (2017)	109€	109€					109€	109€
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE (2017)	50€	50€					50€	50€
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE (2017)			42€	42€			42€	42€
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE (2018)			287€	287€			287€	287€
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE (2018) déjeuner			180€	180€			180€	180€
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE (2018) Plaque					349€		349€	
444530 - NANTES PAYS DE LOIRE (2018) déjeuner du 29 nov 18			316€	316€			316€	316€
22-Amélioration sécurité AP								
441600 - St GEREON LPAC	1 548€	1 548€					1 548€	1 548€
23-Expérimentation aménagement territoire CDPPT								
441790 - SAINT MARS DU DESERT - Assistance à maîtrise d'ouvrage Tiers Lieu					2 500€		2 500€	
TOTAL des dépenses	1 140 903€	1 140 903€	1 266 082€	1 219 082€	2 478 566€	1 134 193€	4 883 051€	3 494 178€

dont pourcentage experimentation CDPPT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont pourcentage numérique	8,08%	8,08%	7,17%	6,69%	8,89%	7,15%	8,00%	7,24%
Reste à dépenser	284 127€	284 127€	608 945€	655 945€	-866 250€	478 123€	29 322€	1 418 195€

COMPTE RENDU Réunion du 28 février 2019 n° 01/2019

Présents ou représentés :

➤ *En qualité de représentant de l'Etat dans le département*

- ◆ Monsieur Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis

➤ *En qualité de membres désignés par le Conseil Régional*

- ◆ Monsieur Jean-Michel BUF, Conseiller Régional

➤ *En qualité de membres désignés par le Conseil Départemental*

- ◆ Madame Karine FOUQUET, Présidente de la CDPPT, Conseillère Départementale du canton de Machecoul
- ◆ Monsieur Bernard DOUAUD, Conseiller Départemental du canton de Châteaubriant

➤ *En qualité de membres désignés par l'association des maires de La Loire Atlantique*

- ◆ Monsieur Dominique TALLEDEC, adjoint au maire de SAINT HERBLAIN, membre titulaire représentant des zones urbaines sensibles
- ◆ Monsieur Philippe MOREL, Maire du Cellier, représentant des communes de plus de 2000 habitants
- ◆ Madame Christine BLANCHET, Maire déléguée de La Chapelle Saint-Sauveur (Loireauxence), suppléante pour les communes de moins de 2000 habitants

➤ *En qualité de membres représentant La Poste*

- ◆ Madame Christine BOURSIN, Déléguée aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Monsieur Fabien JOURON, Délégué Régional du Groupe
- ◆ Monsieur Cyril FILLET, Délégué aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Madame Florence BELLANGER, Direction des projets Réseau et Banque du 44-85
- ◆ Monsieur Pascal HILD, Direction des nouveaux services Courrier Colis (BSCC)

➤ *Excusés*

- ◆ Madame Nathalie POIRIER, Conseillère Régionale
- ◆ Madame Catherine GEOFFROY, représentante du Bureau des politiques publiques et de l'appui territorial
- ◆ Madame GILLOT, Maire de la commune déléguée de Vritz (Vallons de l'Erdre), membre titulaire représentant les communes de moins de 2000 habitants
- ◆ Monsieur Pierre-André PERROUIN, Président la Communauté des Communes Sèvre et Loire

- ♦ Monsieur Ronan PAGEOT, Chargé de mission - Aménagement

Mme Karine FOUQUET accueille les membres présents et donne la parole à M LABARRE, maire de Fay de Bretagne qui accueille la CDPPT dans sa mairie.

M LABARRE présente sa commune et expose la façon dont le Relais Poste fonctionne à Fay de Bretagne. Il se dit satisfait de l'accompagnement par La Poste lors de la phase de mise en œuvre. N'ayant reçu aucune plainte des habitants, il en conclut que le dispositif en place convient également à ses concitoyens.

Le principal argument à la mise en place du Relais Poste est l'accessibilité grâce aux horaires élargis du commerçant.

Monsieur FILLET donne lecture de l'ordre du jour :

1. Plaquette de présentation de la CDPPT
2. Contrat de Présence Postale Territoriale 2017-2019
 - a) Rapport de maillage 2018
 - b) Evolution de la présence postale en 2019
 - c) Mesures estivales 2019
 - d) Demandes de participation du Fonds de Péréquation
3. Réflexion sur le prochain Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022
4. Actualités des Branches sur le département

Les membres de la CDPPT et le maire de Fay de Bretagne visitent le Relais Poste de Fay de Bretagne et échangent avec les commerçants qui indiquent être satisfaits d'avoir pris cette activité supplémentaire.

- Intérêts pour les usagers : une grande amplitude horaire, un maintien du service postal local.
- Intérêts pour le commerçant : Un emploi a pu être créé (l'activité postale a été l'élément déclencheur), de nouveaux clients fréquentent ce commerce.

M BUF indique que ce dispositif est en phase avec le principe de la Loi sur la mobilité suivant : les services vont à la population.

Plusieurs membres de la CDPPT évoquent les risques de pérennité des commerces en zone rurale. La Poste indique qu'elle accompagne les communes pour maintenir sa présence dans les cas où un commerçant « relais poste » viendrait à fermer.

La perception ambiguë du statut social de La Poste par les citoyens (administration / entreprise) constitue un frein aux évolutions de la présence postale dans les territoires.

Enfin, M SAADALLAH souhaite que La Poste soit systématiquement intégrée lors de la réflexion de création de commerce.

Le suivi des actions a été mis à jour et envoyé aux membres de la CDPPT pour suivi.

1. Proposition de la nouvelle plaquette de présentation de la CDPPT

Dans l'objectif de disposer d'un outil de communication à destination des élus pour favoriser leur implication dans le dialogue avec La Poste, la présidente de la CDPPT, Mme FOUQUET, et La Poste ont souhaité réaliser une plaquette sur le CDPPT de Loire Atlantique.

Décision de la CDPPT n° 1

Les membres de la CDPPT valident la plaquette envoyée avec le dossier de la CDPPT sous réserve d'une validation finale par Mme Karine FOUQUET et intégration des modifications suivantes :

- Corrections des titres de certains élus :
M TALLEDEC est adjoint à la Tranquillité Publique (et non à la politique de la ville)
Mme BLANCHET est maire déléguée de La Chapelle Saint Sauveur
- Ajout des élus suivants :
M Bernard DOUAUD, conseiller départemental du canton de Châteaubriant
Mme Catherine CIRON (suppléante), conseillère départementale du canton de Châteaubriant
- Correction des chiffres de la présence postale
- Intégration de verbatims d'élus

M SAADALLAH propose d'utiliser le média numérique comme moyen de diffusion de cette plaquette. Une diffusion serait à étudier sur les sites de l'Association des Maires de France, de la Préfecture ou autres institutions à identifier.
Une circulaire commune Préfecture / Conseil Départemental est également évoquée.

ACTION :

- La Poste soumet une nouvelle plaquette à Mme FOUQUET très rapidement.
- La Poste propose un format numérique de diffusion de la plaquette à la CDPPT
- M SAADALLAH et Mme FOUQUET réalisent une circulaire commune à destination des élus du département

2. Contrat de Présence Postale Territoriale 2017-2019

a. Rapport de maillage 2018

M FILLET présente les éléments clés du rapport de maillage 2018 et notamment le taux d'accessibilité de 99,8% des services de La Poste sur le département.

Décision de la CDPPT n° 2

Les membres de la CDPPT valident le rapport de maillage de la Loire Atlantique à l'unanimité.

b. Evolution de la présence postale en 2019

Mme BOURSIN et M FILLET partagent avec les membres de la CDPPT les communes avec lesquelles une concertation est engagée pour faire évoluer la présence postale.

Un bilan des transformations en partenariat sur 2018 est présenté.
Les perspectives de transformations en partenariat pour 2019 est également présenté.

M FILLET précise qu'un Relais Poste viendra certainement compléter l'Agence Postale prévue sur Héric.

M SAADALLAH indique avoir été sollicité par la commune de Saint Malo de Guersac pour l'implantation d'une MSAP. Suite à une intervention de La Poste auprès des élus majoritaires de la commune, cette piste semble écartée.

c. Mesures estivales 2019

M BELLANGER présente les mesures estivales pour l'année 2019.

M MOREL demande à La Poste de ne pas fermer en même temps les bureaux du Cellier et de Mauves sur Loire.

d. Demandes de participation du Fonds de Péréquation

M FILLET présente la situation de la consommation du Fonds de Péréquation à fin 2018 (reste 47 k€ de dépenses engagées à réaliser sur 2019) et à fin 2019, soit en fin de contrat (sur-consommation estimée à 200 k€).

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	Bilan 2018 Montant en €	2019 Montant en €	2019 Dépenses soumises à validation CDPPT
Dotation année N	1 598 656 €	1 612 316 €	
Report année N-1	276 371 €	655 945 €	
Dotation disponible année N	1 875 027 €	2 268 261 €	
TOTAL Engagé année N	1 266 082 €	2 478 566 €	204 112 €
TOTAL Réalisé année N	1 219 082 €	0 €	0 €
TOTAL Reste à réaliser année N (Engagé - Réalisé)	47 000 €		
TOTAL Reste à dépenser année N (Dotation - Engagé)	655 945 €		

Les dépenses soumises à la validation de la CDPPT du 28 février 2019 s'élèvent à 204 112€.

Décision de la CDPPT n°3

Les membres de la CDPPT valident les affectations du Fonds de Péréquation pour la Loire Atlantique à l'unanimité.

Mme BOURSIN et M FILLET soumettent à la décision des membres de la CDPPT la prise en charge totale des travaux immobiliers liés à la création d'un Agence Postale. Un accord oral précisait d'autres dispositions. Cette proposition est conforme aux textes en vigueur et permet de lever certains freins liés à la transformation auprès des communes concernées.

Décision de la CDPPT n° 4

Les membres de la CDPPT valident la prise en charge totale des travaux immobiliers liés à la création d'un Agence Postale par le Fonds de Péréquation pour la Loire Atlantique à l'unanimité.

Le détail des dépenses validées par la CDPPT du 28 février 2019 est précisé ci-dessous :

• **Soutien au fonctionnement des espaces mutualisés - budget 2019**

Adaptation du réseau aux besoins du territoire

AP Mésanger (complément de facture 2018) : 2 687 €

Notre Dame des Landes, Saint Mars du Désert (travaux immobilier) : 25 000 €

Héric, Saint Vincent de Landes, Saint Malo de Guersac (indemnités, travaux immobiliers, mobilier et signalétique) : 110 160€

• **Financement des actions d'accueil, de formation & d'accompagnement - budget 2019**

Formation et Animation des partenaires : 5 500 €

Accompagnement clientèle vulnérable (Nantes Bretagne, Saint Nazaire République, Nantes Chauvinière) : 41 265 €

Animation du personnel en MSAP et FG : 6 000 € (MSAP de St Lyphard, MSAP de Genrouet, MSAP de Villeneuve en Retz)

• **Travaux de modernisation de l'accueil - budget 2019**

Renouvellement mobilier & signalétique

AP Saint Hilaire de Chaléons (mobilier et signalétique 2018) > 4 400 €

• **Financement des actions liées à l'accessibilité numérique - budget 2019**

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation

(RP) : 11 x 1 800 € (AP Lusanger, AP Masserac, AP RP Monnières (informatisation 2018) : 1 800 €

Nantes Jules Verne, Nantes Malakoff, Nantes Bellevue, Nantes Bretagne, Nantes Chauvinière, Saint Nazaire République (tablette inclusion numérique) : 4 800 €

Expérimentation

Saint Mars du Désert (Assistance à maîtrise d'ouvrage Tiers Lieu) > 2 500 €

e. Inclusion sociale et numérique

M BELLANGER présente le projet d'Inclusion sociale et numérique lancé par La Poste afin d'apporter une réponse aux problématiques de fracture sociale et d'accès aux droits.

M MOREL indique que ce sujet est exprimé par les citoyens dans le cadre du grand débat national. Il émet l'idée que La Poste pourrait former les citoyens à l'usage des outils numériques dans les communes, forte de sa présence humaine.

M JOURON informe la CDPPT que La Poste répond à plusieurs Appels à Projets émis par la Conférence des Financeurs sur des ateliers collectifs sur le numérique. De plus, afin d'accompagner le projet gouvernemental Action Publique 2022, La Poste est en train de mettre en place un corps de moniteurs du numérique en collaboration avec l'Etat, la Ville de Saint Nazaire et Pole Emploi.

M SAADALLAH propose d'intégrer ce sujet dans la réflexion du futur Contrat Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (CDAASP).

3. Echange sur le futur contrat de présence postale territorial

Mme BOURSIN présente la démarche engagée au niveau national pour nourrir une contribution collective au niveau départemental (CDPPT), régional (journée du 25 avril 2019, pour laquelle chaque membre de la CDPPT est invité) et national (mai ou juin 2019).

M BUF indique que cette démarche rejoint la réflexion engagée par la Région sur 2 dossiers (ma région pour 2050, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et du Territoire (SRADDET).

Les contributions apportées par les membres de la CDPPT sont synthétisées ci-dessous.

ETAPE 1 - Vision commune

Aménagement du territoire	Mot n°1	Passage du facteur
Développement du territoire	Mot n°1	Lutte contre l'isolement
	Mot n°2	Accessibilité bancaire en zone rurale
	Mot n°3	Acteur économique (pro et particuliers)
Territoire et enjeux locaux	Mot n°1	Egalité d'accès aux services aux usagés afin de leur permettre de jouir de leurs droits et être socialement inclus
	Mot n°2	Transitions (numérique et écologique)
	Mot n°3	Mobilité des services et des personnes
Politiques publiques du territoire	Mot n°1	non abordé

ETAPE 2 - Observations

Verbatims / observations terrain

Observation / Verbatim #1	Observation / Verbatim #2
Utilisateur : Usager	Utilisateur : Commerçant
Crainte que la commune ne soit plus desservie par La Poste	Irrégularité dans la distribution du courrier notamment pendant les vacances

Observation / Verbatim #3	Observation / Verbatim #4	Observation / Verbatim #5
Utilisateur : Usager	Utilisateur : Commerçant et Usager	Utilisateur : Usager
Le facteur qui livre le courrier change plus fréquemment qu'avant	Le courrier est distribué plus tardivement qu'avant	Les horaires d'ouverture des bureaux sont trop faibles

ETAPE 3 - Inspirations

Inspiration #1	Inspiration #2	Inspiration #3	Inspiration #4
Territoire de l'inspiration : Vritz (44)	Territoire de l'inspiration : Vritz (44)	Territoire de l'inspiration : Le Cellier (44)	Territoire de l'inspiration : CC de Châteaubriant Derval (44)
Action : mise en place d'un mini-bus pour organiser le transport des enfants entre les écoles, le périscolaire, le centre de loisirs Parties-prenantes : Commune Bénéfices usagers : Mobilité simplifiée et sécurisée	Action : Mise en place de transports solidaires Parties-prenantes : Bénéfices usagers :	Action : Ouverture d'Avril à Octobre de la déchetterie qui avait fermée suite à une décision intercommunale. Les agriculteurs locaux récupèrent le compost. Parties-prenantes : Intercommunalité, Commune, agriculteurs locaux Bénéfices usagers : Proximité d'un service	Action : Installation de Vélo à Assistance Électrique dans chaque commune Parties-prenantes : Intercommunalité, Communes Bénéfices usagers : Mobilité douce

ETAPE 4 - Propositions

Enjeu	Proposition
Simplifier la mobilité des personnes	Solution de transport des personnes localement dans le cadre des déplacements des véhicules postaux (ex : tournée du facteur)
Simplifier l'accessibilité des services aux citoyens	Amener les services au domicile des personnes (ex : portage de repas). Boucher les "trous dans la raquette" sur le plan géographique et sur le plan de la couverture des services proposés
Lutter contre l'isolement des personnes	Utiliser le réseau humain de La Poste comme acteur de proximité dans lien social. S'appuyer notamment sur la valeur "confiance" de La Poste.
Accompagner les élus dans les projets d'évolution de la présence postale sur leur territoire	Former les élus aux enjeux liés à la transformation de La Poste. Etablir un plan de communication local avant toute transformation aux des citoyens. S'appuyer sur le fonds de péréquation pour financer ce dispositif
Accompagner l'inclusion numérique des particuliers et des professionnels	Former les acteurs locaux (pro et particuliers) aux outils numériques

4. Actualités des Branches sur le département

Faute de temps, ce point de l'ordre du jour n'a pas pu être abordé.

Calendrier des prochaines réunions de CDPPT en 2019

La prochaine CDPPT est fixée au jeudi 6 juin 2019 à 9h30.
Sur proposition de la Présidente de la CDPPT, Mme FOUQUET, cette instance aura lieu à Gorges.

Cette réunion sera suivie d'un déjeuner commun.

La séance est levée à 12h45.

La Présidente de la CDPPT Loire-Atlantique
en Pays de la Loire

Karine FOUQUET



Le Délégué Régional du Groupe

Fabien JOURON



COMPTE RENDU Réunion du 28 février 2019 n° 01/2019

Présents ou représentés :

➤ *En qualité de représentant de l'Etat dans le département*

- ◆ Monsieur Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis

➤ *En qualité de membres désignés par le Conseil Régional*

- ◆ Monsieur Jean-Michel BUF, Conseiller Régional

➤ *En qualité de membres désignés par le Conseil Départemental*

- ◆ Madame Karine FOUQUET, Présidente de la CDPPT, Conseillère Départementale du canton de Machecoul
- ◆ Monsieur Bernard DOUAUD, Conseiller Départemental du canton de Châteaubriant

➤ *En qualité de membres désignés par l'association des maires de La Loire Atlantique*

- ◆ Monsieur Dominique TALLEDEC, adjoint au maire de SAINT HERBLAIN, membre titulaire représentant des zones urbaines sensibles
- ◆ Monsieur Philippe MOREL, Maire du Cellier, représentant des communes de plus de 2000 habitants
- ◆ Madame Christine BLANCHET, Maire déléguée de La Chapelle Saint-Sauveur (Loireauxence), suppléante pour les communes de moins de 2000 habitants

➤ *En qualité de membres représentant La Poste*

- ◆ Madame Christine BOURSIN, Déléguée aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Monsieur Fabien JOURON, Délégué Régional du Groupe
- ◆ Monsieur Cyril FILLET, Délégué aux Relations Territoriales pour le Groupe
- ◆ Madame Florence BELLANGER, Direction des projets Réseau et Banque du 44-85
- ◆ Monsieur Pascal HILD, Direction des nouveaux services Courrier Colis (BSCC)

➤ *Excusés*

- ◆ Madame Nathalie POIRIER, Conseillère Régionale
- ◆ Madame Catherine GEOFFROY, représentante du Bureau des politiques publiques et de l'appui territorial
- ◆ Madame GILLOT, Maire de la commune déléguée de Vritz (Vallons de l'Erdre), membre titulaire représentant les communes de moins de 2000 habitants
- ◆ Monsieur Pierre-André PERROUIN, Président la Communauté des Communes Sèvre et Loire

♦ Monsieur Ronan PAGEOT, Chargé de mission - Aménagement du Territoire

Mme Karine FOUQUET accueille les membres présents et donne la parole à M LABARRE, maire de Fay de Bretagne qui accueille la CDPPT dans sa mairie.

M LABARRE présente sa commune et expose la façon dont le Relais Poste fonctionne à Fay de Bretagne. Il se dit satisfait de l'accompagnement par La Poste lors de la phase de mise en œuvre. N'ayant reçu aucune plainte des habitants, il en conclut que le dispositif en place convient également à ses concitoyens.

Le principal argument à la mise en place du Relais Poste est l'accessibilité grâce aux horaires élargis du commerçant.

Monsieur FILLET donne lecture de l'ordre du jour :

1. Plaquette de présentation de la CDPPT
2. Contrat de Présence Postale Territoriale 2017-2019
 - a) Rapport de maillage 2018
 - b) Evolution de la présence postale en 2019
 - c) Mesures estivales 2019
 - d) Demandes de participation du Fonds de Péréquation
3. Réflexion sur le prochain Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022
4. Actualités des Branches sur le département

Les membres de la CDPPT et le maire de Fay de Bretagne visitent le Relais Poste de Fay de Bretagne et échangent avec les commerçants qui indiquent être satisfaits d'avoir pris cette activité supplémentaire.

- Intérêts pour les usagers : une grande amplitude horaire, un maintien du service postal local.
- Intérêts pour le commerçant : Un emploi a pu être créé (l'activité postale a été l'élément déclencheur), de nouveaux clients fréquentent ce commerce.

M BUF indique que ce dispositif est en phase avec le principe de la Loi sur la mobilité suivant : les services vont à la population.

Plusieurs membres de la CDPPT évoquent les risques de pérennité des commerces en zone rurale. La Poste indique qu'elle accompagne les communes pour maintenir sa présence dans les cas où un commerçant « relais poste » viendrait à fermer.

La perception ambiguë du statut social de La Poste par les citoyens (administration / entreprise) constitue un frein aux évolutions de la présence postale dans les territoires.

Enfin, M SAADALLAH souhaite que La Poste soit systématiquement intégrée lors de la réflexion de création de commerce.

Le suivi des actions a été mis à jour et envoyé aux membres de la CDPPT pour suivi.

1. Proposition de la nouvelle plaquette de présentation de la CDPPT

Dans l'objectif de disposer d'un outil de communication à destination des élus pour favoriser leur implication dans le dialogue avec La Poste, la présidente de la CDPTT, Mme FOUQUET, et La Poste ont souhaité réaliser une plaquette sur le CDPPT de Loire Atlantique.

Décision de la CDPPT n° 1

Les membres de la CDPPT valident la plaquette envoyée avec le dossier de la CDPPT sous réserve d'une validation finale par Mme Karine FOUQUET et intégration des modifications suivantes :

- Corrections des titres de certains élus :
M TALLEDEC est adjoint à la Tranquillité Publique (et non à la politique de la ville)
Mme BLANCHET est maire déléguée de La Chapelle Saint Sauveur
- Ajout des élus suivants :
M Bernard DOUAUD, conseiller départemental du canton de Châteaubriant
Mme Catherine CIRON (suppléante), conseillère départementale du canton de Châteaubriant
- Correction des chiffres de la présence postale
- Intégration de verbatims d'élus

M SAADALLAH propose d'utiliser le média numérique comme moyen de diffusion de cette plaquette. Une diffusion serait à étudier sur les sites de l'Association des Maires de France, de la Préfecture ou autres institutions à identifier.
Une circulaire commune Préfecture / Conseil Départemental est également évoquée.

ACTION :

- La Poste soumet une nouvelle plaquette à Mme FOUQUET très rapidement.
- La Poste propose un format numérique de diffusion de la plaquette à la CDPPT
- M SAADALLAH et Mme FOUQUET réalisent une circulaire commune à destination des élus du département

2. Contrat de Présence Postale Territoriale 2017-2019

a. Rapport de maillage 2018

M FILLET présente les éléments clés du rapport de maillage 2018 et notamment le taux d'accessibilité de 99,8% des services de La Poste sur le département.

Décision de la CDPPT n° 2

Les membres de la CDPPT valident le rapport de maillage de la Loire Atlantique à l'unanimité.

b. Evolution de la présence postale en 2019

Mme BOURSIN et M FILLET partagent avec les membres de la CDPPT les communes avec lesquelles une concertation est engagée pour faire évoluer la présence postale.

Un bilan des transformations en partenariat sur 2018 est présenté.
Les perspectives de transformations en partenariat pour 2019 est également présenté.

M FILLET précise qu'un Relais Poste viendra certainement compléter l'Agence Postale prévue sur Héric.

M SAADALLAH indique avoir été sollicité par la commune de Saint Malo de Guersac pour l'implantation d'une MSAP. Suite à une intervention de La Poste auprès des élus majoritaires de la commune, cette piste semble écartée.

c. Mesures estivales 2019

M BELLANGER présente les mesures estivales pour l'année 2019.

M MOREL demande à La Poste de ne pas fermer en même temps les bureaux du Cellier et de Mauves sur Loire.

d. Demandes de participation du Fonds de Péréquation

M FILLET présente la situation de la consommation du Fonds de Péréquation à fin 2018 (reste 47 k€ de dépenses engagées à réaliser sur 2019) et à fin 2019, soit en fin de contrat (sur-consommation estimée à 200 k€).

Nature des dépenses éligibles au fonds de péréquation	Bilan 2018 Montant en €	2019 Montant en €	2019 Dépenses soumises à validation CDPPT
Dotation année N	1 598 656 €	1 612 316 €	
Report année N-1	276 371 €	655 945 €	
Dotation disponible année N	1 875 027 €	2 268 261 €	
TOTAL Engagé année N	1 266 082 €	2 478 566 €	204 112 €
TOTAL Réalisé année N	1 219 082 €	0 €	0 €
TOTAL Reste à réaliser année N (Engagé - Réalisé)	47 000 €		
TOTAL Reste à dépenser année N (Dotation - Engagé)	655 945 €		

Les dépenses soumises à la validation de la CDPPT du 28 février 2019 s'élèvent à 204 112€.

Décision de la CDPPT n° 3

Les membres de la CDPPT valident les affectations du Fonds de Péréquation pour la Loire Atlantique à l'unanimité.

Mme BOURSIN et M FILLET soumettent à la décision des membres de la CDPPT la prise en charge totale des travaux immobiliers liés à la création d'un Agence Postale. Un accord oral précisait d'autres dispositions. Cette proposition est conforme aux textes en vigueur et permet de lever certains freins liés à la transformation auprès des communes concernées.

Décision de la CDPPT n° 4

Les membres de la CDPPT valident la prise en charge totale des travaux immobiliers liés à la création d'un Agence Postale par le Fonds de Péréquation pour la Loire Atlantique à l'unanimité.

Le détail des dépenses validées par la CDPPT du 28 février 2019 est précisé ci-dessous :

• **Soutien au fonctionnement des espaces mutualisés - budget 2019**

Adaptation du réseau aux besoins du territoire

AP Mésanger (complément de facture 2018) : 2 687 €

Notre Dame des Landes, Saint Mars du Désert (travaux immobilier) : 25 000 €

Héric, Saint Vincent de Landes, Saint Malo de Guersac (indemnités, travaux immobiliers, mobilier et signalétique) : 110 160€

• **Financement des actions d'accueil, de formation & d'accompagnement - budget 2019**

Formation et Animation des partenaires : 5 500 €

Accompagnement clientèle vulnérable (Nantes Bretagne, Saint Nazaire République, Nantes Chauvinière) : 41 265 €

Animation du personnel en MSAP et FG : 6 000 € (MSAP de St Lyphard, MSAP de Genrouet, MSAP de Villeneuve en Retz)

• **Travaux de modernisation de l'accueil - budget 2019**

Renouvellement mobilier & signalétique

AP Saint Hilaire de Chaléons (mobilier et signalétique 2018) > 4 400 €

• **Financement des actions liées à l'accessibilité numérique - budget 2019**

Renouvellement matériel (AP) & Informatisation

(RP) : 11 x 1 800 € (AP Lusanger, AP Masserac, AP RP Monnières (informatisation 2018) : 1 800 €

Nantes Jules Verne, Nantes Malakoff, Nantes Bellevue, Nantes Bretagne, Nantes Chauvinière, Saint Nazaire République (tablette inclusion numérique) : 4 800 €

Expérimentation

Saint Mars du Désert (Assistance à maîtrise d'ouvrage Tiers Lieu) > 2 500 €

e. Inclusion sociale et numérique

M BELLANGER présente le projet d'Inclusion sociale et numérique lancé par La Poste afin d'apporter une réponse aux problématiques de fracture sociale et d'accès aux droits.

M MOREL indique que ce sujet est exprimé par les citoyens dans le cadre du grand débat national. Il émet l'idée que La Poste pourrait former les citoyens à l'usage des outils numériques dans les communes, forte de sa présence humaine.

M JOURON informe la CDPPT que La Poste répond à plusieurs Appels à Projets émis par la Conférence des Financeurs sur des ateliers collectifs sur le numérique. De plus, afin d'accompagner le projet gouvernemental Action Publique 2022, La Poste est en train de mettre en place un corps de moniteurs du numérique en collaboration avec l'Etat, la Ville de Saint Nazaire et Pole Emploi.

M SAADALLAH propose d'intégrer ce sujet dans la réflexion du futur Contrat Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (CDAASP).

3. Echange sur le futur contrat de présence postale territoriale

Mme BOURSIN présente la démarche engagée au niveau national pour nourrir une contribution collective au niveau départemental (CDPPT), régional (journée du 25 avril 2019, pour laquelle chaque membre de la CDPPT est invité) et national (mai ou juin 2019).

M BUF indique que cette démarche rejoint la réflexion engagée par la Région sur 2 dossiers (ma région pour 2050, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et du Territoire (SRADDET).

Les contributions apportées par les membres de la CDPPT sont synthétisées ci-dessous.

ETAPE 1 - Vision commune

Aménagement du territoire	Mot n°1	Passage du facteur
Développement du territoire	Mot n°1	Lutte contre l'isolement
	Mot n°2	Accessibilité bancaire en zone rurale
	Mot n°3	Acteur économique (pro et particuliers)
Territoire et enjeux locaux	Mot n°1	Egalité d'accès aux services aux usagés afin de leur permettre de jouir de leurs droits et être socialement inclus
	Mot n°2	Transitions (numérique et écologique)
	Mot n°3	Mobilité des services et des personnes
Politiques publiques du territoire	Mot n°1	non abordé

ETAPE 2 - Observations

Verbatims / observations terrain

Observation / Verbatim #1	Observation / Verbatim #2
Utilisateur : Usager	Utilisateur : Commerçant
Crainte que la commune ne soit plus desservie par La Poste	Irrégularité dans la distribution du courrier notamment pendant les vacances

Observation / Verbatim #3	Observation / Verbatim #4	Observation / Verbatim #5
Utilisateur : Usager	Utilisateur : Commerçant et Usager	Utilisateur : Usager
Le facteur qui livre le courrier change plus fréquemment qu'avant	Le courrier est distribué plus tardivement qu'avant	Les horaires d'ouverture des bureaux sont trop faibles

ETAPE 3 - Inspirations

Inspiration #1	Inspiration #2	Inspiration #3	Inspiration #4
Territoire de l'inspiration : Vritz (44)	Territoire de l'inspiration : Vritz (44)	Territoire de l'inspiration : Le Cellier (44)	Territoire de l'inspiration : CC de Châteaubriant Derval (44)
Action : mise en place d'un mini-bus pour organiser le transport des enfants entre les écoles, le périscolaire, le centre de loisirs	Action : Mise en place de transports solidaires	Action : Ouverture d'Avril à Octobre de la déchetterie qui avait fermé suite à une décision intercommunale. Les agriculteurs locaux récupèrent le compost.	Action : Installation de Vélo à Assistance Électrique dans chaque commune
Parties-prenantes : Commune	Parties-prenantes :	Parties-prenantes : Intercommunalité, Commune, agriculteurs locaux	Parties-prenantes : Intercommunalité, Communes
Bénéficiaires usagers : Mobilité simplifiée et sécurisée	Bénéficiaires usagers :	Bénéficiaires usagers : Proximité d'un service	Bénéficiaires usagers : Mobilité douce

ETAPE 4 - Propositions

Enjeu	Proposition
Simplifier la mobilité des personnes	Solution de transport des personnes localement dans le cadre des déplacements des véhicules postaux (ex : tournée du facteur)
Simplifier l'accessibilité des services aux citoyens	Amener les services au domicile des personnes (ex : portage de repas). Boucher les "trous dans la raquette" sur le plan géographique et sur le plan de la couverture des services proposés
Lutter contre l'isolement des personnes	Utiliser le réseau humain de La Poste comme acteur de proximité dans lien social. S'appuyer notamment sur la valeur "confiance" de La Poste.
Accompagner les élus dans les projets d'évolution de la présence postale sur leur territoire	Former les élus aux enjeux liés à la transformation de La Poste. Etablir un plan de communication local avant toute transformation aux des citoyens. S'appuyer sur le fonds de péréquation pour financer ce dispositif
Accompagner l'inclusion numérique des particuliers et des professionnels	Former les acteurs locaux (pro et particuliers) aux outils numériques

4. Actualités des Branches sur le département

Faute de temps, ce point de l'ordre du jour n'a pas pu être abordé.

Calendrier des prochaines réunions de CDPPT en 2019

La prochaine CDPPT est fixée au jeudi 6 juin 2019 à 9h30.
Sur proposition de la Présidente de la CDPPT, Mme FOUQUET, cette instance aura lieu à Gorges.

Cette réunion sera suivie d'un déjeuner commun.

La séance est levée à 12h45.

La Présidente de la CDPPT Loire-Atlantique
en Pays de la Loire

Karine FOUQUET



Le Délégué Régional du Groupe

Fabien JOURON

